



On me refuse de fermer un compte bancaire

Par **sophie39**, le **20/01/2010** à **15:33**

Bonjour,

Bonne année 2010 à tous.

Voilà je viens d'ouvrir une autre banque pour des raisons de pratique (ma banque est trop loin suite à un déménagement).

J'ai contacté mon ancienne banque pour fermer mon compte en lui disant que j'avais fait tout le nécessaire auprès de mes créanciers.

Ma banque me le refuse en me disant d'attendre un mois ou deux.

Je lui répond donc que tout mes achats par carte et chèques sont passés, et je vais donc lui envoyer un courrier pour la fermeture du compte.

Celle-ci me répond, que malgré cette lettre elle ne pourrait fermer mon compte.

Puis-je lui faire un courrier en AR pour fermer mon compte de suite en lui retournant mon carnet de chèques et ma carte bleue et puis-je leur demander un chèque de banque pour mes petits comptes à côté?

Merci

Par **Patricia**, le **20/01/2010** à **19:46**

Bonsoir,

Elle refuse de clôturer votre compte OU exige un préavis entre 30 et 60 jours ?

Ce qui est différent...

Possible que la convention de ce compte prévoit un préavis de clôture.
Voir le contrat de cette ouverture de compte que vous avez signé auprès
de cette banque.

Avant la clôture définitive d'un compte, le solde doit être ramené à "zéro" après s'être assuré
que toutes les opérations (chèques, CB, prélèvements automatiques etc etc...) ont bien été
débitées.

Pour vos "petits comptes à côté", n'y pensez pas trop...
Un chèque de banque est émis pour le compte d'un client. Comme vous ne serez plus cliente
chez elle (plus de compte), cette éventualité me paraît guère possible.

[s]Merci pour vos voeux et de même pour vous.[/s]